

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 12 MARS 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 12/03/2024

Le Mardi 12 Mars 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240312.009

OBJET :

VILLE –
AFFECTATION DU
RESULTAT 2023

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : **13/03/2024**

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : **06/03/2024**

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : **23**

Présents	14
Pouvoirs	7
Absents	2
Votants	21

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. NOEL Pascal – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : M. DIONOT Michel à M. ANTION Claude – M KEROUH Nordine à Mme BAUGNON Mathilde – M LEFEBVRE Gilles à M. GARNIER Christian – M. PAUCHET David à M. HENRY Philippe - Mme PIGEARD Sandrine à Mme GÉRARD Christine – M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme THOUVENIN Odile à M. PIERSON Fabien

ABSENTS / EXCUSÉS : M. DIONOT Michel – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. LEFEBVRE Gilles – M. KEROUH Nordine - M. NOEL Pascal – M PAUCHET David - Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile

SECRETÉAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

Le Compte Administratif 2023 de la Ville présente les résultats suivants :

	RESULTAT CG 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	652 958,21 €		113 076,12 €	766 034,33 €	D 483 196,48 € R 385 351,60 €	-97 844,88 €	668 189,45 €
FONCT	723 172,66 €	400 000,00 €	215 625,40 €	538 798,06 €			538 798,06 €

Considérant que seul le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la Section d'Investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 21 voix pour, décide d'affecter le résultat de Fonctionnement en Section d'Investissement comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	538 798,06 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	400 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	138 798,06 €
Résultat d'investissement VILLE à reprendre au BP 2024 (ligne 001)	766 034,33 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



C. ANTION